



TÉL. : 02 48 96 02 54  
FAX : 02 48 96 85 90  
ccas@ville-orval18.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE**

**CONVOCATION :**

28.03.2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatre Avril à dix-neuf heures quinze

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale  
légalement

convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de  
Madame DULUC Clarisse,

Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - MATHIOT Marie-Ange -  
KACZMAREK Marie-Thérèse - JUIF Agnès- CHANTRIAUX Delphine -  
BONNIN Christine - GIRAUDON Julie - PORTIER Sergiane- BODIN Marie  
MM ANDRIAU Alain - DENIZOT Alain - GIBAUT Stéphane -  
BISSONNIER Patrice - MALASSENET Bruno

**Nombre de Membres :**

en exercice : 17

présents : 14

votants : 16

Excusés : Mme LE LIBOUX Edith a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange

M GABILLAT Eric a donné pouvoir à M GIBAUT Stéphane

Non Excusé : M LECAS Medhi

Mme GIRAUDON Julie a été élue secrétaire

**Approbation compte de gestion 2022**

Madame la Présidente du CCAS expose aux membres du Conseil d'Administration que le compte de gestion est établi par le Trésorier de Saint Amand-Montrond à la clôture de l'exercice.

Après vérification, le compte de gestion, établi et transmis par ce dernier, est conforme au compte administratif du CCAS.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration du CCAS, considérant l'identité de valeur entre les écritures du compte administratif du Président du CCAS et les écritures du compte de gestion du Receveur municipal:

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte de gestion du Receveur municipal pour l'exercice 2022 du budget principal, dont les écritures sont conformes au compte administratif du CCAS pour le même exercice.
- **DIT** que le compte de gestion visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer le compte de gestion 2022.

Le secrétaire de séance

Julie GIRAUDON

Diffusion sur le site internet de la commune le : 13 Avril 2023

Pour copie conforme,  
A ORVAL, le 5 Avril 2023  
La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC





TÉL. : 02 48 96 02 54  
 FAX : ~~02 48 96 85 90~~  
 ccas@ville-orval18.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
 SOCIALE**

**CONVOCACTION :**

28.03.2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatre Avril à dix-neuf heures quinze

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement  
 convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de  
 Madame DULUC Clarisse,

Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - MATHIOT Marie-Ange-

KACZMAREK Marie-Thérèse – JUIF Agnès- CHANTRIAUX Delphine – BONNIN

Christine – GIRAUDON Julie – PORTIER Sergiane- BODIN Marie

MM ANDRIAU Alain – DENIZOT Alain – GIBAULT Stéphane – BISSONNIER

Patrice – MALASSENET Bruno

**Nombre de Membres :**

en exercice : 17

présents : 14

votants : 16

Excusés : Mme LE LIBOUX Edith a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange

M GABILLAT Eric a donné pouvoir à M GIBAULT Stéphane

Non Excusé : M LECAS Medhi

Mme GIRAUDON Julie a été élue secrétaire

**Compte Administratif 2022**

Madame la Présidente donne lecture des résultats du Compte  
 Administratif 2022 qui est en concordance avec le Compte de Gestion  
 dressé par Madame le Trésorier de St Amand Montrond.

Il s'établit comme suit :

**Section de Fonctionnement :**

|                                      |                     |
|--------------------------------------|---------------------|
| Dépenses                             | 965 700.99€         |
| Recettes                             | 1 011 320.80€       |
| Résultat 2022                        | 45 619.81€          |
| Excédent reporté 2021                | 116 313.05 €        |
| <b>Résultat Excédent au 31.12.22</b> | <b>161 932.86 €</b> |

**Section d'investissement :**

|                                      |                    |
|--------------------------------------|--------------------|
| Dépenses                             | 0 €                |
| Recettes                             | 8 787.36 €         |
| Résultat 2022                        | 8 787.36 €         |
| Excédent reporté 2021                | 4 765.91€          |
| <b>Résultat Excédent au 31.12.22</b> | <b>13 553.27 €</b> |

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame la  
 Présidente quitte la salle pendant le vote. Madame Marie-Ange MATHIOT, Vice-Présidente du CCAS, en tant que  
 Présidente, fait procéder au vote.

Le Conseil d'Administration du CCAS, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le compte administratif 2022.

Pour copie conforme,

A ORVAL, le 5 Avril 2023

La Présidente du CCAS,

Le secrétaire de séance

Julie GIRAUDON

Diffusion sur le site internet de la commune le : 13 Avril 2023







TÉL : 02 48 96 02 54  
 Fax : 02 48 96 05 00  
 ccas@ville-orval18.fr

Centre Communal  
 Mairie d'ORVAL  
 18200



**EXTRAIT DU REGISTRE  
 DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
 DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
 SOCIALE**

**CONVOCAATION :**

28.03.2023

L'an deux mil vingt trois  
 Le quatre Avril à dix-neuf heures quinze  
 Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale  
 légalement  
 convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de  
 Madame DULUC Clarisse,  
 Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - MATHIOT Marie-Ange -  
 KACZMAREK Marie-Thérèse - JUIF Agnès- CHANTRIAUX Delphine -  
 BONNIN Christine - GIRAUDON Julie - PORTIER Sergiane- BODIN Marie  
 MM ANDRIAU Alain - DENIZOT Alain - GIBault Stéphane -  
 BISSONNIER Patrice - MALASSENET Bruno

**Nombre de Membres :**

en exercice : 17

présents : 14

votants : 16

Excusés : Mme LE LIBOUX Edith a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange

M GABILLAT Eric a donné pouvoir à M GIBault Stéphane

Non Excusé : M LECAS Medhi

Mme GIRAUDON Julie a été élue secrétaire

**Affectation du résultat 2022**

Suite à l'approbation des Compte de gestion et Compte administratif 2022, le Conseil  
 d'Administration du CCAS constate les résultats suivants :

| FONCTIONNEMENT                |                    |                 |              |
|-------------------------------|--------------------|-----------------|--------------|
| <i>Recettes</i>               |                    | <i>Dépenses</i> |              |
| Recettes 2022                 | 1 011 320,80 €     | Dépenses 2022   | 965 700,99 € |
| <i>résultat exercice 2022</i> | <i>45 619,81 €</i> |                 |              |
| excédent 2021 reporté         | 116 313,05 €       | déficit 2021    | 0,00 €       |
| résultat 2022 excédent        | 161 932,86 €       |                 |              |

| INVESTISSEMENT                |                   |                      |  |
|-------------------------------|-------------------|----------------------|--|
| <i>Recettes</i>               |                   | <i>Dépenses</i>      |  |
| Recettes 2022                 | 8 787,36 €        | Dépenses 2022        |  |
| <i>résultat exercice 2022</i> | <i>8 787,36 €</i> |                      |  |
| excédent 2021                 | 4 765,91 €        | déficit 2021 reporté |  |
| résultat 2022 excédent        | 13 553,27 €       |                      |  |



| RESTES A REALISER 2022 à reporter sur 2023 |             |          |             |
|--|-------------|----------|-------------|
| Recettes                                   | 36 811,00 € | Dépenses | 53 623,10 € |
| résultat RAR                               |             | Déficit  | 16 812,10 € |

| BESOIN DE FINANCEMENT   |             |
|-------------------------|-------------|
| résultat investissement | 13 311,77 € |
| résultat RAR            | 16 812,10 € |
| Besoin de financement   | 3 258,83 €  |

Affectation du résultat 2022:

161 932,86 €

158 674,03 € à l'article 002

3 258,83 € à l'article 1068

L'assemblée délibérante valide à l'unanimité l'affectation du résultat 2022 proposé ci-dessus.

Le secrétaire de séance

Julie GIRAUDON

Pour copie conforme,  
A ORVAL, le 5 Avril 2023  
La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 13 Avril 2023



TÉL : 02 48 96 02 54  
FAX : 02 48 96 85 90  
ccas@ville-orval18.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE**

**CONVOCAATION :**

28.03.2023

L'an deux mil vingt trois  
Le quatre Avril à dix-neuf heures quinze  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale  
légalement  
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de  
Madame DULUC Clarisse,  
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - MATHIOT Marie-Ange -  
KACZMAREK Marie-Thérèse - JUIF Agnès- CHANTRIAUX Delphine -  
BONNIN Christine - GIRAUDON Julie - PORTIER Sergiane- BODIN Marie  
MM ANDRIAU Alain - DENIZOT Alain - GIBAULT Stéphane -  
BISSONNIER Patrice - MALASSENET Bruno

**Nombre de Membres :**

en exercice : 17  
présents : 14  
votants : 16

Excusés : Mme LE LIBOUX Edith a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange  
M GABILLAT Eric a donné pouvoir à M GIBAULT Stéphane  
Non Excusé : M LECAS Medhi

Mme GIRAUDON Julie a été élue secrétaire

**Approbation Budget Primitif 2023**

Madame La Présidente du CCAS présente le Budget Primitif 2023 qui s'équilibre comme suit :

- ❖ Section de fonctionnement à la somme de : 1 049 774,03 €
- ❖ Section d'investissement à la somme de : 65 073,10 €

Depuis le passage en M57, en matière de fongibilité des crédits, l'organe délibérant a la faculté de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel). Le Conseil d'Administration devra se prononcer sur ce point dans le cadre du vote du budget 2023

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité le budget primitif 2023 et DONNE DELEGATION** à Madame la Présidente du CCAS pour procéder à des mouvements de crédits entre chapitres (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, et à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel).

Le secrétaire de séance

Julie GIRAUDON

Diffusion sur le site internet de la commune le : 13 Avril 2023

Pour copie conforme,  
A ORVAL, le 5 Avril 2023  
La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC







TÉL : 02 48 96 02 54  
FAX : 02 48 96 85 90  
ccas@ville-orval18.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE**

**CONVOCATION :**

28.03.2023

L'an deux mil vingt trois

Le quatre Avril à dix-neuf heures quinze

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

légalement

convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de  
Madame DULUC Clarisse,

Étaient présents : MMES DULUC Clarisse - MATHIOT Marie-Ange -  
KACZMAREK Marie-Thérèse - JUIF Agnès- CHANTRIAUX Delphine -  
BONNIN Christine - GIRAUDON Julie - PORTIER Sergiane- BODIN Marie  
MM ANDRIAU Alain - DENIZOT Alain - GIBault Stéphane -  
BISSONNIER Patrice - MALASSET Bruno

**Nombre de Membres :**

en exercice : 17

présents : 14

votants : 16

Excusés : Mme LE LIBOUX Edith a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange

M GABILLAT Eric a donné pouvoir à M GIBault Stéphane

Non Excusé : M LECAS Medhi

Mme GIRAUDON Julie a été élue secrétaire

**Frais de gestion du service de repas à domicile**

Après avoir pris connaissance des charges liées au service restauration, Madame la Présidente informe les membres du Conseil d'Administration que le prix de revient du repas, en 2022, s'est élevé à 12.25 € et se décompose ainsi :

|   |        |
|---|--------|
| - alimentation                          | 4.19 € |
| - frais fonctionnement et amortissement | 8.06 € |

Les frais de gestion du service de portage de repas à domicile s'élèvent en 2022 à la somme de 8.06€ par repas. Les membres de l'assemblée délibérante valident à l'unanimité ce montant.

Le secrétaire de séance

Julie GIRAUDON

Pour copie conforme,  
A ORVAL, le 5 Avril 2023

La Présidente du CCAS,



Clarisse DULUC

Diffusion sur le site internet de la commune le : 13 Avril 2023





TÉL : 02 48 96 02 54  
FAX : 02 48 96 05 90  
ccas@ville-orval18.fr

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE**

**CONVOCAATION :**

28.03.2023

L'an deux mil vingt trois  
Le quatre Avril à dix-neuf heures quinze  
Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale  
légalement  
convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de  
Madame DULUC Clarisse,  
Etaient présents : MMES DULUC Clarisse - MATHIOT Marie-Ange -  
KACZMAREK Marie-Thérèse - JUIF Agnès - CHANTRIAUX Delphine -  
BONNIN Christine - GIRAUDON Julie - PORTIER Sergiane - BODIN Marie  
MM ANDRIAU Alain - DENIZOT Alain - GIBAULT Stéphane -  
BISSONNIER Patrice - MALASSET Bruno

**Nombre de Membres :**

en exercice : 17

présents : 14

votants : 15

Excusés : Mme LE LIBOUX Edith a donné pouvoir à Mme MATHIOT Marie-Ange  
M GABILLAT Eric a donné pouvoir à M GIBAULT Stéphane  
Non Excusé : M LECAS Medhi

Mme GIRAUDON Julie a été élue secrétaire

**Encaissement d'un don**

Suite à la dissolution de l'association « Moto Sécurité 18 », un don d'une valeur de 250€ est réalisé au profit des œuvres du CCAS d'Orval.

Monsieur BISSONNIER, membre du CCAS est à l'origine de ce don. Il ne participe pas au vote.

L'assemblée délibérante approuve l'encaissement du don.

Le secrétaire de séance

Julie GIRAUDON

Diffusion sur le site internet de la commune le : 13 Avril 2023

Pour copie conforme,  
A ORVAL, le 5 Avril 2023  
La Présidente du CCAS,



